

LISTE DE VÉRIFICATION

pour les espaces antifumée



La fumée des feux de forêt produit divers polluants qui peuvent avoir des effets sur la santé humaine. Il est possible de réduire l'exposition à ces polluants en choisissant de rester à l'intérieur lors d'un feu de forêt et en prenant certaines mesures visant à limiter l'infiltration de ces polluants, tout en contrôlant aussi les facteurs associés à la mauvaise qualité de l'air intérieur. Des recommandations quant au choix ou à la rénovation d'un bâtiment choisi comme espace antifumée et des mesures à considérer lors d'un feu de forêt suivent.

Préparer l'espace antifumée :

- Choisir un système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) central capable de filtrer les particules fines ($PM_{2,5}$) et de contrôler la température, l'humidité relative et le taux de renouvellement de l'air. Un spécialiste en CVCA peut également recommander l'ajout d'appareils de filtration ou de climatisation de l'air qui serviront lors de feux de forêt.
- Dans la mesure du possible, envisager d'avoir un vestibule ou une autre entrée qui n'expose pas directement le milieu intérieur à l'air extérieur pour limiter l'infiltration de polluants lors des allées et venues.
- Créer une enveloppe de bâtiment étanche (c.-à-d. bien sceller les portes et les fenêtres) pour empêcher l'infiltration de polluants.
- Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone (CO), de préférence ceux à affichage numérique en temps réel des faibles niveaux de CO.
- Installer des appareils de surveillance des $PM_{2,5}$ pour mesurer de façon simultanée les concentrations dans l'air intérieur et extérieur.
- Veiller à ce que l'espace soit adapté pour accueillir le plus grand nombre d'occupants.
- S'assurer que la capacité électrique est suffisante pour l'usage d'appareils supplémentaires.
- Envisager une alimentation de secours en cas de panne de courant, en s'assurant d'installer les générateurs loin du bâtiment et en aval de toute prise d'air pur.



Lors d'un feu de forêt :

- Désigner un responsable capable de comprendre le fonctionnement du système de CVCA et la distribution d'air du bâtiment, et pouvant surveiller les niveaux de polluants dans l'air intérieur et extérieur et contrôler les conditions environnementales.
- Utiliser des filtres pour le système de CVCA cotés MERV 13 ou supérieur pour éliminer les $PM_{2,5}$. S'assurer de disposer de filtres de rechange et éventuellement de filtres anti-odeurs pour le confort des occupants. Remplacer les filtres au besoin.
- Envisager l'usage de purificateurs d'air portatifs dotés de filtres à haute efficacité pour l'élimination des particules.
- Faire recirculer l'air lorsque les conditions extérieures sont mauvaises, et faire entrer de l'air frais lorsque le panache de fumée diminue pour éviter que les polluants tels que le dioxyde de carbone soient piégés à l'intérieur.
- Évacuer immédiatement les lieux si le détecteur de CO retentit. Envisager l'usage de détecteurs à affichage de faibles niveaux et agir comme recommandé. Les procédures d'évacuation devraient être planifiées.
- Pour les bâtiments disposant d'une cuisine ou d'une cafétéria, cuisiner et utiliser la hotte seulement lorsque le niveau de fumée est faible à l'extérieur. Le gestionnaire de l'installation ou un spécialiste en CVCA pourrait décider d'ajuster les systèmes de traitement de l'air individuels lorsque le bâtiment sert d'espace antifumée.
- Maintenir un taux d'humidité entre 35 et 50 % et une température de 26 °C ou moins grâce à la climatisation et aux déshumidificateurs.
- Réduire le plus possible les mouvements de personnes entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.